



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE EN ARGENTINE

**APPEL A CANDIDATURES**  
**PROGRAMME FRANCO-ARGENTIN D'ECHANGES**  
**D'ASSISTANTS DE LANGUES**  
**ANNÉE SCOLAIRE 2011/2012**

Buenos Aires, le 3 novembre 2010

**A - PRESENTATION DU PROGRAMME**

Le Ministère français de l'Éducation a développé un programme d'assistants de langues auquel l'Argentine participe depuis plusieurs années dans le cadre d'un accord bilatéral. La coordination mondiale du programme est confiée au Centre International d'Études Pédagogiques ([www.ciep.fr](http://www.ciep.fr)) Cette politique de soutien à l'enseignement des langues en France nous permet de reconduire l'appel à candidature pour l'année scolaire 2011/2012.

Les candidats sélectionnés auront l'opportunité d'enrichir leurs connaissances linguistiques et pédagogiques, tout en faisant partager la culture et la langue de leur pays à un public scolaire. Ils pourront également profiter de leur séjour pour s'inscrire dans une université et faire des études en qualité **d'auditeur libre**.

**1. Critères d'éligibilité**

**Le nombre de postes attribué cette année aux assistants de nationalité argentine** sera défini par le Ministère français de l'Éducation **en fonction de ses besoins et seulement une fois que la campagne mondiale de recrutement aura été achevée.**

Ces postes d'assistants de langue espagnole sont proposés à des :

- Candidats de **nationalité argentine**.
- **Étudiants actifs de l'enseignement supérieur** (« *carrera de grado o posgrado* ») inscrits dans une université ou dans un institut d'enseignement supérieur officiel de la République Argentine (de préférence à partir de la 3<sup>ème</sup> année d'études).
- Ayant une **bonne connaissance de la langue française : Niveau B1** du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).
- **Célibataires, sans charge familiale, âgés de 20 à 30 ans.**

## **2. Conditions du contrat**

- ✓ Durée du contrat : 7 mois, du 1<sup>er</sup> octobre 2011 au 30 avril 2012.
- ✓ Le montant du salaire s'élève à 964,88 euros –**environ 795 euros net** après déduction des retenues obligatoires - pour 12 heures d'intervention par semaine.
- ✓ **Le billet d'avion, le logement et une assurance maladie pour les 4 premiers mois** (risques de maladie, d'hospitalisation et de rapatriement) **sont à la charge de l'assistant.**

***Nota : Le fait de se porter candidat implique, en cas de sélection, acceptation de sa nomination et de la durée de l'affectation proposée.***

## **3. Présentation du travail de l'Assistant**

Les assistants exercent dans des établissements scolaires du primaire (élèves entre 6 et 11 ans), du collège (élèves entre 11 et 15 ans) et du lycée (élèves entre 15 et 18 ans). **Le service peut être partagé entre 2 ou 3 établissements.**

Ils sont chargés auprès des professeurs de l'établissement d'accueil d'un rôle d'assistant pédagogique. Ils participent à l'enseignement de la langue espagnole auprès des élèves, en insistant sur la pratique orale, animent l'étude de thèmes de civilisation et, d'une façon générale, ils visent à intéresser élèves et professeurs à la langue et à la culture de l'Argentine. Il est donc recommandé aux assistants de se munir de documents authentiques.

Bien que d'autres rôles puissent être imaginés au sein de l'établissement, en fonction des projets institutionnels et des intérêts personnels de l'assistant, les tâches suivantes sont le plus souvent confiées aux assistants :

- pratique de la langue orale avec les élèves aux côtés du professeur ;
- participation à diverses activités éducatives de l'établissement ;
- contribution à des enregistrements authentiques destinés à enrichir les collections audiovisuelles des établissements ;
- aide personnalisée à l'élève ;
- participation à la mise en oeuvre d'un projet d'échanges ;
- animation d'un club de langue ;
- accompagnement éducatif ;
- stages linguistiques.

### **- Rythmes scolaires**

- La semaine est en général échelonnée du lundi matin au samedi midi en fonction des régions. Les élèves ont entre 26 et 32 heures de cours par semaine.
- Chaque séance comprend 55 minutes d'enseignement en collège et en lycée et 45 minutes en primaire.
- La journée commence entre 8h et 8h30, pour s'achever vers 17h30 en collège et lycée et à 16h30 en école primaire.

### **- Vacances scolaires**

Les assistants bénéficient de 7 (sept) semaines de vacances: une pour la Toussaint, deux semaines pour Noël, deux semaines en hiver et deux semaines au printemps.

## B - MODALITES DE PARTICIPATION AU PROGRAMME

### 1. Dossier de Candidature

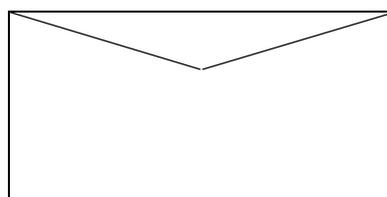
Le dossier de candidature inclue les pièces suivantes :

- a. Un **formulaire de candidature** téléchargeable sur le site du CIEP (<http://www.ciep.fr/assistantetr/docs/dossiers/argentine.pdf>), en **trois (3) exemplaires** (1 original et 1 copie à l'intention du CIEP et 1 copie supplémentaire pour l'Ambassade). **Il est conseillé de constituer le dossier original et, une fois complété, en faire 2 photocopies, afin que chacune des deux contienne toutes les pièces requises.**

Le formulaire téléchargeable comprend :

- Deux « **Fiches d'appréciation** » complétée chacune par un professeur, une autorité scolaire ou une personnalité connaissant le candidat (en français ou en espagnol). *Par souci de confidentialité, les signataires de ces fiches devront les remettre aux intéressés **sous enveloppe fermée** pour intégration au dossier de candidature.*
  - Un **certificat médical** complété **en espagnol par le médecin** (signé et tamponné).
  - Une photographie d'identité pour chaque copie du dossier (3 photos au total).
- b. Quatre exemplaires originaux du **formulaire d'autorisation de travail** pour un salarié étranger – contrat de travail simplifié (Cerfa n°1365301) à télécharger sur : <http://www.immigration.gouv.fr/IMG/pdf/cerfa13653-01.pdf> Les formulaires doivent être remplis à la rubrique 2, signés et accompagnés d'une photo.
- c. Un **extrait d'acte de naissance** (« partida de nacimiento ») obtenu à partir du 15 novembre 2010 avec sa traduction en français par un traducteur assermenté.
- d. **Passeport** :
- Photocopie des pages 1 à 3 si la date d'expiration dépasse au moins décembre 2012;
  - Photocopie du récépissé de la demande d'émission ou de renouvellement auprès de la Policía Federal si le candidat n'a pas de passeport en période de validité.
- e. Une **enveloppe** (16 x 24 cm. ou similaire) sur laquelle le candidat notera (voir modèle ci-dessous) son nom et sa propre adresse en Argentine (en espagnol) pour permettre l'envoi de documentation de la part des Académies ou de l'Ambassade.

Mlle Silvina Garmendia  
San Martin 456  
4000 S.M. de Tucumán  
ARGENTINE



- f. Une photocopie - certifiée conforme - du **dernier diplôme** obtenu (secondaire ou supérieur).
- g. Un relevé de notes « certificado analítico » des résultats universitaires obtenus depuis le début des études universitaires (document original ou photocopie certifiée conforme).

**Le dossier de candidature doit comporter en supplément les pièces suivantes :**

- h. Un document officiel de l'établissement attestant que le candidat est un étudiant assidu (« alumno regular ») en novembre 2010 et indiquant le niveau des études suivies.
- i. Les candidats devront prouver leur niveau de français (B1 du CECRL **400h minimum**) par la présentation d'une photocopie certifiée conforme de l'un des diplômes suivants : **DELFB1; unités A3 et A4 de l'ancien DELF; TEF ou TCF niveau 3. Les étudiants de filières francophones (Profesorado, Traductorado ou Licenciatura en francés) sont exemptés de ce requis.**

## **2. Calendrier**

- **Vendredi 7 janvier 2011** : Date limite pour la réception des dossiers de candidature au Service de coopération et d'action culturelle – SCAC de l'Ambassade de France.
- **La liste des candidats présélectionnés par une commission à l'Ambassade de France sera soumise au CIEP pour confirmation définitive.**
- **Deuxième trimestre 2011 (entre les mois d'avril et juin)** : affichage des résultats sur le site Internet [www.emb-fr.int.ar](http://www.emb-fr.int.ar). L'Ambassade prendra contact avec les candidats retenus afin de donner les indications pour la préparation du voyage.

## **3. Considérations importantes**

- Vérifiez que votre passeport est valable au moins jusqu'en **décembre 2012**.
- Renseignez correctement sur le formulaire l'information concernant votre nationalité.
- Votre **candidature a valeur d'engagement**. Assurez-vous d'être en mesure de partir à la date prévue, ne postulez pas parallèlement à d'autres programmes car ceci pourrait remettre en cause votre engagement.
- En cas de nomination, vous devez assumer le coût du billet d'avion, d'une assurance couvrant les 4 premiers mois et un certain nombre de dépenses (loyer, caution), alors que vous percevrez votre premier salaire seulement deux mois après votre arrivée.
- Le CIEP n'est pas tenu de respecter vos vœux d'affectation.
- Vous n'êtes pas assuré d'être affecté dans une ville universitaire
- La durée du séjour ne peut être écourtée sauf pour un motif sérieux

## **4. Remise ou envoi des dossiers**

**ATTENTION** : Les dossiers incomplets ou qui n'auraient pas été constitués selon les consignes énoncées ci-avant seront objet de **refus automatique**.

Les dossiers de candidature seront présentés sous enveloppe libellée comme suit :

**« Programme d'Assistants argentins d'espagnol en France 2011 / 2012 »  
Service de Coopération et d'Action culturelle -Ambassade de France  
Basavilbaso 1253  
1006 Buenos Aires**

Ils pourront être déposés personnellement dans nos services ou adressés par la poste **jusqu'au 7 janvier 2011** inclus. Le cachet de la poste en fera foi.

Pour toutes informations complémentaires, adresser un courrier à  
[luis.blanco-cook@diplomatie.gouv.fr](mailto:luis.blanco-cook@diplomatie.gouv.fr)